



Entre « droit de parole » et « devoir de parole » : les discours des associations militantes écologistes autour de la COP28

Stefano Vicari

Université de Gênes, Italie

stefano.vicari@unige.it

<https://orcid.org/0000-0001-7667-5811>

Reçu le 19-06-2025 / Évalué le 08-08-2025 / Accepté le 20-10-2025

Résumé

Dans cet article sont analysés les effets discursifs produits par l'emploi de termes de l'environnement spécifiques d'un corpus de discours associatifs portant sur la COP28. L'hypothèse que l'article essaie de vérifier tient au fait que les termes employés dans ces discours participent de la configuration discursive d'effets d'autorité garantissant aux associations non seulement une légitimité dans la prise de parole dans l'espace discursif public, mais aussi un devoir de parole, fondé sur la construction d'une autorité morale, véhiculant des valeurs largement partagées ou, du moins, partageables. Les procédés discursifs mis en évidence rendent compte d'une repoliticisation diffuse des enjeux climatiques, qui va à l'encontre des discours dominants sur l'environnement.

Mots-clés : autorité, discours militant écologiste, point de vue, termes de spécialité

Tra « diritto di parola » e « dover di parola » : discorsi delle associazioni militanti ecologiste sulla COP28

Riassunto

In questo articolo vengono analizzati gli effetti discorsivi prodotti dall'uso di termini ambientali specifici di un corpus di discorsi associativi sulla COP28. L'ipotesi che l'articolo tenta di verificare è che i termini utilizzati in questi discorsi facciano parte della configurazione discorsiva degli effetti di autorità che garantiscono alle associazioni non solo la legittimità di parlare nello spazio discorsivo pubblico, ma anche un dovere di parlare, basato sulla costruzione di un'autorità morale, che veicola valori ampiamente condivisi o, almeno, condivisibili. I processi discorsivi evidenziati riflettono una diffusa ripoliticizzazione delle questioni climatiche, in contrasto con il discorso dominante sull'ambiente.

Parole chiave : autorità, discorso militante ecologista, punto di vista, termini specialistici

**Between ‘right to speak’ and ‘duty to speak’:
the discourses of environmental activist groups around COP28**

Abstract

This article analyzes the discursive effects produced by the use of specific environmental terms within a corpus of associative discourse on COP28. The article’s hypothesis is that these terms are part of a discursive configuration producing authority effects, thus guaranteeing the groups’ legitimacy to speak in the public discursive space, but also a duty to do so. This duty is based on the construction of moral authority and the conveyance of widely shared or shareable values. The highlighted discursive processes reflect a widespread repoliticisation of climate issues, which challenges the prevailing environmental discourse.

Keywords: authority, militant environmentalist discourse, specialised terms

1. De la médiatisation de la question environnementale aux associations militantes écologiques

Si les débuts de la médiatisation de la question environnementale remontent à la seconde moitié des années 1980, à la suite de plusieurs grandes crises - la catastrophe de Tchernobyl ou l’incendie de l’usine chimique Sandoz en 1986 - et de la prise de conscience liée à la couche d’ozone (Libaert, 2016), c’est avec le *Sommet de la Terre de Rio* en 1992 que cette question s’impose dans les débats publics de manière plus stable, notamment à travers le concept de développement durable. Celui-ci connaît alors une large diffusion, non seulement dans les sphères politico-institutionnelle et scientifique, mais aussi auprès du grand public, par l’intermédiaire des médias, jusqu’à devenir un enjeu transversal dépassant le seul cadre scientifique pour englober les dimensions sociale, politique, économique, institutionnelle et, plus largement, médiatique.

Cette médiatisation massive, qui va de pair avec la production scientifique et la mise en place de politiques publiques, tant nationales que supranationales, a donné lieu à une production discursive fortement hétérogène autour de la question environnementale, marquée par une grande diversité d’enjeux et de positionnements. Cela est témoigné par la pluralité des discours produits autour de la COP28, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui s’est tenue à Dubaï du 30 novembre au 13 décembre 2023.

1.1. La COP28, un moment discursif

Pour atteindre l'objectif général d'« élimination progressive » des énergies fossiles, la vingt-huitième Conférence des Parties (COP28) s'est fixé plusieurs priorités : évaluer les avancées dans la lutte contre le changement climatique, renforcer les engagements nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, réviser les mécanismes de financement climatique en faveur des pays vulnérables, mettre en œuvre les décisions issues de l'Accord de Paris (COP21) et enfin établir un bilan mondial des efforts déployés. Cette conférence a suscité un véritable déferlement médiatique : rien qu'en France, entre l'ouverture de la COP et juillet 2024, j'ai recensé 1 513 articles de presse issus de la base *Europress*. Elle a également été la cible de nombreuses critiques, émanant de groupes militants, d'associations, de personnalités publiques, politiques et scientifiques. Le choix même de Dubaï, aux Émirats arabes unis, comme siège de l'événement, ainsi que la nomination à sa présidence de Sultan Al Jaber - PDG de la compagnie pétrolière ADNOC - ont provoqué une vague de réactions négatives et de suspicions quant à la neutralité de la conférence. Dans le monde associatif, Greenpeace a publiquement exprimé ses inquiétudes face à un possible biais en faveur des énergies fossiles. L'ONG Friends of the Earth a qualifié cette décision d'« incohérente » au regard des objectifs de décarbonation fixés par les précédentes COP. Le *Climate Action Network*, qui fédère environ 1 500 associations, a davantage exigé de garanties en matière de transparence, pointant un conflit d'intérêts manifeste. Ce conflit d'intérêts et la faiblesse des résultats obtenus ont été aussi dénoncés par plusieurs figures publiques. Bill McKibben, fondateur de l'organisation 350.org, a exprimé sa déception face aux résultats, tout en mettant en doute l'impartialité de la conférence. Le climatologue Michael Mann, de l'Université de Pennsylvanie, a lui aussi critiqué la teneur des résolutions, les qualifiant de « weak tea at best ». Le mouvement de scientifiques militants *Scientist Rebellion* a publié une lettre ouverte dans laquelle décrit la COP28 comme un « blank cheque for more deadly delay ». Le monde politique n'est pas en reste : l'eurodéputée Marie Toussaint (Les Verts) et Pascal Canfin (Renew) ont fortement dénoncé les risques de conflit d'intérêts, tout en appelant à une consolidation de la position européenne dans les négociations climatiques.

Finalement, la COP28 a constitué un véritable moment discursif (Moirand, 2007), catalysant l'attention médiatique bien au-delà des dates de l'événement. Polémiques et controverses ont accompagné toutes ses étapes, faisant ainsi émerger une multitude de discours aux positionnements contrastés. Les discours produits autour de la COP28 offrent donc un observatoire privilégié de l'entrelacement des enjeux environnementaux, sociaux, politiques et économiques dans l'espace discursif public. Il s'agira, dans la suite, de montrer comment les associations militantes font entendre leur voix et se positionnent dans ce champ discursif vaste, hétérogène, voire conflictuel, où chaque discours incarne un paradigme ou un point de vue différent sur le meilleur chemin à suivre face à la crise écologique.

1.2. Associations militantes écologiques et légitimité scientifique

Les études en communication et en sociologie de l'environnement (Libaert, 2016 ; Aspe, Jacquet, 2012 ; Gallet, 2002) s'accordent à situer l'émergence des premières associations environnementales au début des années 1970, en lien avec les premières contestations du modèle industriel. Ce mouvement est notamment porté par des organisations telles que France Nature Environnement, Les Amis de la Terre et Greenpeace, créées respectivement en 1969 et 1971. La question environnementale s'installe aussi, quelques années plus tard, dans le débat politique, avec la première Conférence des Nations unies sur l'environnement à Stockholm et la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en 1972 (Libaert, 2016). Les profondes transformations des conditions de vie et de production industrielle, la réorganisation du travail ainsi que les avancées scientifiques ont contribué à faire émerger la question environnementale, aussitôt accompagnée de mouvements de contestation. Ces derniers témoignent, selon Aspe et Jacquet (2012 : 34), « de l'émergence et du développement social d'une nouvelle pensée interactionniste et systémique, qui sera reprise par le mouvement écologique et qui se résume en partie par le slogan idéologique qui leur sert de base d'action : "Penser globalement, agir localement » ». C'est à la fin des années 1990, à la suite du Sommet de la Terre de Rio et de la diffusion du concept de « développement durable », que les associations écologistes

se multiplient sur le territoire. Elles adoptent un discours résolument critique des politiques publiques, tout en se positionnant comme corps intermédiaires entre l'expression citoyenne et les institutions. La question environnementale et la critique du capitalisme - qui remet en cause les paradigmes dominants de croissance - deviennent les deux axes structurants autour desquels les discours associatifs élaborent leurs stratégies de communication, lesquelles se professionnalisent et se globalisent simultanément (Gallet, 2002). Cette professionnalisation s'accompagne notamment d'un recours croissant à l'expertise militante : des formes d'expertise écologique émergent et viennent asseoir le discours associatif sur des acquis scientifiques. Comme le souligne Siméant (2002 : 20), « parce que les luttes politiques sont des luttes symboliques dans lesquelles il s'agit d'imposer sa parole et son point de vue, tous les outils pouvant y contribuer sont susceptibles d'être utilisés. De surcroît, l'impossibilité d'avoir recours à la force du nombre (au moins celle du nombre électoralement exprimé) va presque inévitablement faire se tourner les protestataires vers celle de l'expertise ». Cette tendance à l'« expertification » (Lochard, Simonet, 2010 : 275) ne concerne pas uniquement les associations écologistes, elle semble caractériser l'ensemble des discours militants, ce qui conduit Ollitrault (1996 : 153) à parler de « militantisme de dossier et de contre-expertise ». L'expertise se construit notamment par la mobilisation de savoirs techniques et scientifiques indépendants des pouvoirs publics, à travers l'élaboration de dossiers garantissant la validité et la légitimité scientifique des actions menées. Un cas emblématique est celui de la communication de *Greenpeace*, qui, tout en conservant une forme de radicalité militante, a intégré dès les années 1990 une dimension scientifique à ses actions — parfois spectaculaires ou illégales — sans pour autant se fondre dans les cadres institutionnels. Ainsi, comme le résume Gallet (2002 : 125), « la parole et les actes sont aussi savants que militants ».

2. Les discours des associations entre droit de parole et devoir de parole

D'une part, les discours associatifs doivent se démarquer des instances institutionnelles pour se positionner comme des contre-discours fiables ;

d'autre part, ils doivent légitimer la vision du monde qu'ils promeuvent ainsi que les actions qui en découlent. Cette légitimité est essentielle, tant pour mobiliser les citoyens que pour obtenir les financements nécessaires à leur fonctionnement. Contrairement aux discours institutionnels, médiatiques ou de vulgarisation, les discours militants ne bénéficient pas d'un statut institué leur garantissant un droit à la parole. Ils doivent donc non seulement conquérir ce droit, mais aussi le transformer en devoir de parole dans l'espace public. Ce devoir s'impose à eux pour dénoncer l'inadéquation des politiques publiques face au changement écologique, tout en veillant à ce que leur voix soit relayée et prise au sérieux par les médias. Comme le soulignent Aspe et Jacquet (2012 : 50), « le mouvement associatif environnemental prend ses racines comme lieu d'élaboration d'un discours et de pratiques contestataires des savoirs technico-administratifs et des modes de décision publique ». La capacité des discours militants à faire autorité repose ainsi sur un équilibre délicat : préserver leur indépendance et leur dimension activiste tout en intégrant des formes d'expertise scientifique à même de légitimer des positions parfois radicales ou subversives. On retrouve cette tension dans les discours des associations elles-mêmes, comme en témoignent les pages d'accueil de deux exemples emblématiques : Greenpeace France (ONG internationale) et Agir pour l'environnement (association française). La première affirme : « Depuis sa création il y a une cinquantaine d'années, Greenpeace mène des actions sur terre et en mer selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et promouvoir la paix. [...] Nous restons fidèles à la mission initiale de nos fondateurs ainsi qu'à notre totale indépendance financière et idéologique ». La seconde : « Comptant désormais environ 20 000 adhérents, Agir pour l'environnement est ainsi devenue en quelques années l'une des toutes premières associations hexagonales de protection de l'environnement. En alliant efficacité, pugnacité et indépendance, nous avons su influencer sur des décideurs politiques et économiques par trop timorés, toujours rétifs à opérer une mue écologique de la société nécessaire et urgente ». Alors que les discours institutionnels tendent à dépolitiser les conflits pour construire le consensus (Oger, Ollivier-Yanniv, 2006), les discours militants s'efforcent, au contraire, de démystifier les biais contenus dans les interprétations scientifiques et technocratiques

dominantes. Ils essaient d'en révéler les limites, à en contester les usages, et à les réinvestir dans des actions collectives souvent provocatrices. Cette orientation est bien illustrée dans le rapport d'activités 2022 d'Agir pour l'environnement :

Nous sommes également accompagnés par un cabinet d'avocats spécialisé en droit de l'environnement et par l'expertise ponctuelle de naturalistes sur le terrain qui nourrissent et valident les projets de signature.

Les associations s'adressent principalement aux citoyens, souvent présentés comme victimes des décisions institutionnelles. Elles vulgarisent les connaissances scientifiques pour déconstruire l'image d'une science neutre, inaccessible ou consensuelle, et dénoncer l'illusion d'une objectivité dépolitisée. Ce travail de diffusion s'inscrit dans une logique de conviction et de mobilisation des non-spécialistes, au nom de la légitimité et de l'urgence de l'action. C'est ce que Gallet (2002 : 122) désigne par le concept de « militantisme pédagogue ». Comme j'essaierai de le montrer, ces caractéristiques permettent aux discours associatifs de recouvrir de manière transversale les catégories de discours sur l'environnement identifiées par Catellani et Errecart (2024), à savoir : discours incitatifs, discours d'engagement et discours polémiques. Ces trois dimensions se conjuguent dans un discours critique du modèle institutionnel de résolution des problèmes écologiques, et promoteur d'alternatives fondées sur l'action citoyenne. Ce positionnement passe par le constat de l'incapacité des discours politiques et institutionnels à se traduire en actions concrètes et efficaces, ce qui se traduit, dans les discours des associations, en une tentative de repolitisation des enjeux environnementaux.

2.1. Termes de l'environnement en discours et configurations d'effet d'autorité

La terminologie de l'environnement se situe, plus que d'autres, à l'interface (Humbley, 2006) non seulement de plusieurs domaines spécialisés (géographie, société, économie, politique, sciences naturelles, etc.), mais aussi – et surtout – de la langue courante, en raison de sa forte médiatisation tout comme de la nécessité d'un engagement citoyen fort pour que les problèmes écologiques trouvent une solution.

Cette médiatisation a en effet profondément ancré la question environnementale dans la conscience sociale et collective, comme le souligne également Bureau dans son étude sur les néologismes du changement climatique (2022). Ces termes présentent alors différents « degrés de termicité » (Humbley, 2018), et s’inscrivent sur une échelle allant des plus techniques (par exemple les composés chimiques) aux plus transparents – du moins en apparence – tels que « développement durable » ou « changement climatique ». Mon hypothèse est que dans les discours environnementaux, les choix terminologiques s’inscrivent dans une logique argumentative portée par les connotations inscrites dans les désignations elles-mêmes, qui coexistent avec le sens dénotatif, ainsi que dans leurs dynamiques de circulation. Il s’ensuit que le fonctionnement des termes dans les discours militants, à savoir leurs profils sémantiques et syntaxiques tels qu’ils se dégagent de leurs emplois discursifs, représenterait un observatoire privilégié pour saisir la manière dont ces discours remettent éventuellement en cause les catégories dominantes, imposées par les discours institutionnels et pour analyser si et comment les termes de spécialité participent de la construction de cette dynamique entre expertise militante et militantisme pédagogique, où dimensions morale et épistémique semblent fortement liées, voire superposées. Dans quelle mesure ces termes et leurs emplois corroborent-ils la configuration d’un espace discursif à la fois légitime dans le débat public et crédible aux yeux des citoyens et des médias ? Et comment contribuent-ils à forger non seulement le droit, mais aussi le devoir de parole des associations militantes dans le domaine de l’environnement ?

2.2. Termes et collocations dans les discours des associations : corpus et méthodologie

J’ai constitué un corpus d’environ deux millions de mots issus de discours scientifiques, médiatiques (presse et réseaux sociaux), institutionnels (aux niveaux international, européen et national), associatifs et de vulgarisation scientifique autour de la 28^e Conférence des Parties sur

les changements climatiques (COP28)¹. Dans cette étude, nous nous concentrerons sur le sous-corpus « associations », constitué de 228 653 mots tirés de 140 sources produites entre 2022 et juillet 2024. Ce sous-corpus rassemble des discours émanant d'ONG internationales (WWF France, Greenpeace, Les Amis de la Terre, Oxfam France, WECF, Center for Global Development, etc.), d'associations françaises (Canopé, Reclaim Finance), de collectifs citoyens et étudiants (Virage Énergie Climat, Reses), ainsi que de mouvements militants comme 350.org. Du point de vue des genres discursifs, ce corpus se compose de 106 articles publiés sur les sites web des associations, 31 communiqués de presse et 2 rapports. Ce sous-corpus fait partie d'un corpus plus vaste d'environ 2 millions de mots, rassemblant différents types de discours autour de la COP28. Il a été traité à l'aide du logiciel de textométrie *SketchEngine*, ce qui a permis d'extraire 116 unités figées ou semi-figées, réparties comme suit :

- 50 termes de spécialité (43 %)
- 12 collocations récurrentes (10 %)
- 38 unités polyrhématiques semi-figées (33 %)
- 16 anthroponymes et toponymes (14 %).

Ces unités présentent une fréquence relative supérieure à 40 % par rapport au corpus de référence *FrTenTen2023* (environ 24 milliards de mots, disponible sur *SketchEngine*). Nous avons retenu uniquement les unités lexicales dont l'indice de spécificité atteint ou dépasse le seuil de ± 2 , permettant de les considérer comme caractéristiques du sous-corpus « associations » en comparaison avec les autres sous-corpus. La liste des termes et collocations à la fois fréquents et spécifiques du sous-corpus « associations » comprend :

- des dénominations de problématiques, sous forme d'unités terminologiques complexes, où un nom est suivi de l'adjectif relationnel climatique (« crise climatique », « urgence climatique », « changement climatique ») ;

¹Le sous-corpus « presse » compte 1 138 877 mots ; « institutions » 293071 mots ; « scientifiques » 386086 mots ; « vulgarisation » 275 764 mots.

- des désignations de causes, structurées autour de l'adjectif fossile (« énergies fossiles », « combustibles fossiles » – toujours au pluriel) ;
- des acteurs concernés (« pays en développement », « société civile », « pays industrialisés ») ;
- des solutions envisagées, comme « financement climat(ique) », « action climat(ique) », « justice climatique », « zéro émission nette », « efficacité énergétique », ainsi que deux collocations particulièrement spécifiques : « transition juste » et « sortie des énergies fossiles » (cette dernière étant également spécifique de la presse).

De cette liste, on peut dégager deux tendances : d'abord, la sur-représentation de termes inscrivant le discours dans une dimension de l'urgence ou de la catastrophe, en contraste avec des formulations plus neutres comme « changement climatique » ou « réchauffement climatique », qui, bien qu'abondamment présents, ne sont pas spécifiques à ce sous-corpus. Ensuite, la valorisation d'une dimension éthique et sociale : on relève la fréquence de termes désignant à la fois les responsables présumés du changement climatique (pays industrialisés) et les populations les plus exposées (pays en développement), ainsi que des termes et des collocations à forte charge axiologique, tels que « justice climatique » ou « transition juste », largement absentes des autres sous-corpus. Comme on le verra, ces deux tendances sont fortement entrelacées et leur traitement distinct ne répond qu'à une nécessité euristique.

3. Du paradigme de l'urgence : les dénominations de la question environnementale

3.1. « Crise climatique » entre cautions d'autorité et polarisation sociale

Parmi les termes utilisés pour désigner la problématique écologique, « crise climatique » est celui qui revient le plus fréquemment dans le discours associatif, tout en étant spécifique à ce type de discours. Ce syntagme, bien qu'ambigu sur le plan terminologique, témoigne d'un point de vue particulier, articulant urgence, responsabilité et engagement moral. L'un des moments clés de la diffusion du terme est le discours

prononcé par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, le 10 septembre 2018 : « The world's richest nations are the most responsible for the climate crisis, yet the effects are being felt first and worst by the poorest nations and the most vulnerable peoples and communities. » Ce discours a contribué à l'essor international de l'expression « climate crisis », au point que le terme s'est stabilisé à la fin de la même année dans le champ institutionnel américain, avec la création du *House Select Committee on the Climate Crisis*, destiné à remplacer l'ancien *Select Committee on Energy Independence and Global Warming*. Ce glissement terminologique est revendiqué également par certains médias. Dans son guide de style, le journal *The Guardian*, sous l'impulsion de sa rédactrice en chef Katharine Viner, recommande l'usage de « *climate emergency* » ou « *climate crisis* » à la place de « *climate change* », jugé trop neutre : « 'It's a crisis, not a change': the six Guardian language changes on climate matters [...]. *Climate change is no longer considered to accurately reflect the seriousness of the overall situation ; use climate emergency or climate crisis instead*² [...] ». Comme le montrent ces exemples, le choix de cette dénomination n'est pas sans conséquence : déconseillé par les experts du GIEC, qui privilégient des expressions telles que « changement climatique d'origine anthropique » ou « réchauffement climatique », le syntagme est quasi absent des discours institutionnels. Il ne figure ni dans le Grand dictionnaire terminologique (GDT) ni dans *FranceTerme*, bien qu'il soit répertorié comme terme de l'environnement dans les bases *IATE* et *Termium Plus*, où il est défini respectivement comme une « situation environnementale qui nécessite une action immédiate pour limiter le réchauffement de la planète et éviter les dommages environnementaux potentiellement irréversibles que ce

² « C'est une crise, pas un simple changement » : les six évolutions du langage du Guardian concernant le climat » [...] Notre rédactrice en chef, Katharine Viner, a déclaré : « Nous voulons nous assurer que nous restons scientifiquement rigoureux tout en communiquant clairement avec nos lecteurs sur cet enjeu essentiel. » Voici les lignes directrices fournies à nos journalistes et éditeurs pour la production de tout contenu lié à l'environnement, sur le site du Guardian comme dans l'édition papier : [...] 1.) Utiliser "urgence climatique" ou "crise climatique" à la place de "changement climatique" Le terme changement climatique n'est plus considéré comme reflétant avec suffisamment de précision la gravité de la situation globale. Il est donc préférable d'utiliser urgence climatique ou crise climatique pour désigner l'impact plus large du phénomène. En revanche, on emploiera dérèglement climatique, changement climatique ou réchauffement global lorsqu'il s'agit de le décrire dans un cadre scientifique ou géophysique, par exemple : « Les scientifiques affirment que le dérèglement climatique a entraîné une intensification des ouragans. » (Notre traduction).

réchauffement pourrait entraîner », et une « situation caractérisée par la menace de changements dangereux et irréversibles du climat planétaire ». Les sèmes /danger/, /immédiateté/, /irréversibilité/, absents des désignations officielles telles que « changement » ou « réchauffement climatique », révèlent, à travers l'usage du mot « crise », un point de vue situé sur la question environnementale, ce qui dépasse la simple référence à l'urgence.

Un premier constat s'impose : bien que ce syntagme ne soit recommandé ni par les scientifiques ni par les institutions, il apparaît souvent dans un environnement cotextuel validé par des autorités reconnues. On le trouve fréquemment dans le discours direct, comme dans l'exemple suivant, où l'autorité de Sarah Roussel s'appuie sur la légitimité des « scientifiques » : « Pour Sarah Roussel, chargée de campagne Climat chez Greenpeace France : « Alors que les événements climatiques extrêmes se multiplient à travers le monde, l'industrie des énergies fossiles se gave de profits records. Des millions de gens sont directement victimes de cette crise climatique : les scientifiques parlent désormais d'une mortalité annuelle multipliée par cinq durant les 20 prochaines années, rien que pour les vagues de chaleur [...] ». On le retrouve également dans les propos de responsables politiques, comme dans cette déclaration du gouverneur de Californie : « Gavin Newsom, Gouverneur de Californie, a qualifié la crise climatique de crise des combustibles fossiles, critiquant l'industrie pétrolière pour son rôle dans la désinformation et le retard de l'action climatique ». La majorité des occurrences insiste sur la vulnérabilité des groupes sociaux affectés par la crise et sur la responsabilité des principaux pollueurs - pays ou entreprises. Les termes « responsables », « responsabilité », « TotalEnergies » et « victimes » présentent un indice de spécificité supérieur à 7, en faisant des cooccurrents privilégiés du terme. Ainsi, « crise climatique » contribue à installer une polarisation entre groupes sociaux ou États - pays industrialisés versus pays en développement - ces derniers étant qualifiés de « victimes ». Ce clivage justifie l'appel à un rééquilibrage : « Les pays développés ont finalement consenti à la création d'un fonds spécifique. L'Union européenne a joué un rôle important en évoluant sur sa position initiale et en reconnaissant enfin la nécessité de financer la réponse aux impacts dont sont majoritairement

victimes les pays ayant peu contribué à la crise climatique ». La responsabilité de la gestion de la crise incombe ainsi aux pays industrialisés, sommés de régler une forme de « dette climatique » : « La France a une responsabilité historique, non seulement en tant qu'ancien État colonisateur, mais aussi en tant que puissance industrielle. La France est 12^e dans le classement des pays émetteurs de gaz à effet de serre au niveau mondial depuis 1850. Il est donc logique qu'elle paie sa dette climatique et qu'elle apporte un soutien financier, à la hauteur de ses responsabilités, aux pays les plus vulnérables et les plus touchés par la crise climatique. Ce soutien ne doit pas se limiter à des prêts. » Pour étayer cette position, les associations n'hésitent pas à s'appuyer sur des expertises et des textes institutionnels renforçant la reconnaissance de cette responsabilité : « Le sujet du financement climat est étroitement lié à celui de la responsabilité historique des pays industrialisés vis-à-vis de la crise climatique (voir analyse de Carbon Brief, publiée le 5 octobre 2021). Comme lors de chaque session de négociation dans le cadre de la CCNUCC, cette responsabilité historique a cristallisé l'important écart entre la position des pays du Nord et celle des pays du Sud, et a constitué à Bonn, une fois de plus, une source de vives tensions entre ces deux groupes de pays ».

Cette polarisation configure les pays en développement comme des victimes, et s'inscrit dans un paradigme éthique fondé sur la justice et l'équité. Elle appelle à des solutions justes, justifiant aussi l'expression de l'implication émotionnelle : « Alors que la crise climatique fait rage, il est urgent d'imaginer un monde sans énergies fossiles, et cela commence par réfléchir à comment les pouvoirs publics peuvent concrètement reprendre le contrôle de ces multinationales aux impacts dévastateurs ». Dans le même ordre d'idées, Clémence Dubois, directrice associée des campagnes mondiales de 350.org, insiste sur cette dimension déontique associée à l'urgence d'une action efficace : « Alors que l'urgence de la crise climatique atteint des niveaux sans précédent, l'impératif est clair : nous devons nous libérer de leur [les majors des énergies fossiles] emprise pour forger un avenir durable. Nos politiciens doivent de toute urgence explorer toutes les voies possibles pour éliminer progressivement l'industrie des combustibles fossiles ». Les structures telles que « il est temps d'exiger »,

« il est urgent de », « l'impératif est clair », « nous devons de toute urgence » formulent des impératifs catégoriques qui engagent l'ensemble des citoyens dans ce qui est présenté comme un devoir généralisé, fondé sur des valeurs de justice, de réparation et de solidarité.

3.2. Urgence et changement climatiques : expansions adjectivales et effets « liste »

En ce qui concerne « urgence climatique », qui représente le terme le plus utilisé juste après « crise », est lui aussi absent du *GDT* et de *FranceTerme*, mais répertorié par *IATE* et *Termium Plus*, où il est défini comme « Situation où une action urgente est nécessaire pour réduire ou freiner les changements climatiques et éviter les dommages environnementaux potentiellement irréversibles qui en résultent ». Au sémantisme assez vague, cette expression permet de mettre en avant la dimension de l'urgence, tout comme cela arrivait pour « crise ». La première occurrence du mot dans la presse date de 1997 Viloux (2024) et il connaît un plus large succès en 2009, à la suite des Accords de Copenhague. Sa diffusion ne va pas sans entraîner un changement sémantique : si au début « urgence climatique » renvoyait aux événements climatiques extrêmes, il couvre aujourd'hui une approche globale des changements climatiques, comme le montre la définition ci-dessus. Tout comme « crise », son adoption n'est pas neutre, ainsi que le montre cet extrait d'un article du *Courrier international* : « Il faut appeler un chat un chat. Et c'est bien ce qu'a décidé de faire le mensuel américain de référence *Scientific American* en choisissant désormais d'utiliser l'expression « urgence climatique » plutôt que « changement climatique » dans sa couverture des informations concernant le climat. Car c'est bien ce dont il s'agit : une urgence. « L'urgence est une situation grave qui exige une action immédiate », prévient d'emblée le journaliste Mark Fischetti. « Il ne s'agit pas d'une élucubration de journalistes, insiste-t-il. Nous nous basons sur des faits scientifiques solides. » [...] ». (*Courrier international* du 16 avril 2021). Dans le corpus, ses colocats privilégiés (« timide », « vraie », « juste ») révèlent qu'au-delà de la dimension à la fois urgente et morale des actions à mener, le terme permet d'insister aussi sur le caractère profond et radical que devraient posséder ces actions, comme le montrent

la plupart des occurrences, où le syntagme apparaît presque toujours dans des discours rapportés d'énonciateurs appartenant au monde associatif : « L'ambition qui sous-tend cette grand-messe organisée par le gouvernement Macron avec l'OCDE n'est pas la transition énergétique en contexte d'urgence climatique, mais bien la promotion de l'énergie nucléaire quoi qu'il en coûte », déclare Pauline Boyer, chargée de campagne Nucléaire à Greenpeace France » et encore : « Pour Soraya Fettih, chargée de campagnes France pour 350.org : « Fruit d'un long travail de mobilisation de la société civile française, la commission d'enquête sénatoriale sur Total Energies a conclu ses travaux mais nous laisse sur notre faim. Si elle reconnaît la nécessité pour l'État de faire preuve de plus de vigilance sur les activités de l'entreprise, elle reste bien trop timide dans ses recommandations sur le rôle régulateur de l'État pour imposer une vraie transition énergétique juste et compatible avec l'urgence climatique ».

Ainsi, dans ce dernier exemple, « transition énergétique » fait l'objet sinon d'un défigement, ne serait-ce que partiel, du moins d'une expansion adjectivale, tant à gauche qu'à droite. Tout en réinscrivant en discours les trois dimensions identifiées, ces expansions semblent répondre à la volonté de restituer une certaine force pragmatique au terme, ressenti sans doute comme trop usé et abusé. Cette hypothèse, qui devrait être confirmée de manière plus systématique, me semble néanmoins pouvoir expliquer aussi deux phénomènes concernant de nombreuses occurrences de « changement climatique ». Dans 102 occurrences sur 383 de ce terme, il est suivi de la conjonction « et » qui le relie à des éléments mettant en avant la gravité des enjeux climatiques et/ou sociaux : « il reste encore beaucoup à faire pour rattraper le retard en matière de biodiversité. 'La science nous dit clairement que le changement climatique et le déclin de la biodiversité sont des crises jumelles et interdépendantes qui doivent être traitées ensemble', Margaret Kuhlow, Responsable de la Practice Finance du WWF » ; « Fermons le robinet des énergies fossiles pour éviter les coûts des pertes et dommages liés au changement climatique et aux efforts d'adaptation. Nous avons pris assez de retard et nous devons agir maintenant pour garantir un avenir viable ». Dans tous ces exemples, le régime énonciatif collectif et inclusif du « nous » va de pair avec le mode impératif, les deux contribuant encore une fois à dessiner en creux un

discours de mobilisation citoyenne collective, qui passe aussi par le recours à la parole scientifique, comme le montre ce dernier exemple.

Le second phénomène caractérisant de nombreuses occurrences du terme tient au fait qu'au-delà de la collocation privilégiée dans le syntagme nominal porté par « lutte contre », il est volontiers suivi d'un autre élément (par simple juxtaposition ou par coordination- « et »), jusqu'à être intégré dans des listes de problématiques ou d'actions à accomplir, dont l'effet est d'amplifier le caractère urgent et dramatique à la fois de la question environnementale (Chandelier, Paissa, 2022). En voici des exemples :

- « nous sommes mobilisés collectivement pour porter auprès des décideurs publics des propositions ambitieuses à même de concilier lutte contre le changement climatique et justice sociale » ;
- « La responsabilité historique des pays développés dans le changement climatique et ses impacts dramatiques est démesurée » ;
- « il ne correspond plus à la réalité des besoins, compte tenu de l'accélération du changement climatique et de ses conséquences déjà à l'œuvre ».

Ces quelques exemples montrent bien que l'expansion permet de dramatiser davantage la question environnementale en pointant les conséquences environnementales mais aussi sociales, qui seraient déjà opérantes avec les effets néfastes que ces mêmes syntagmes évoquent. Lorsque les expansions deviennent de véritables listes, « changement climatique » ou ses collocations peuvent figurer en tant qu'« amorce » (Tadros, 1994) d'une série d'éléments qui deviendraient ainsi des hyponymes discursifs susceptibles de saturer le sémantisme du terme tout en insistant sur les différents référents auxquels ils peuvent concrètement renvoyer : « Il est essentiel de renforcer notre résilience face aux effets du changement climatique, notamment les vagues de chaleur, les sécheresses, et la fonte des glaces ». Le terme et ses collocations privilégiées peuvent aussi constituer l'élément d'une liste : « La 'Déclaration des Émirats arabes unis pour la COP-28 [...] vise à aider à renforcer les systèmes alimentaires, à accroître la résilience au changement climatique, à réduire les émissions mondiales et à contribuer à la lutte mondiale contre la faim ». En présentant comme

homogènes les éléments qu'elles contiennent, ces listes exacerbent et dramatisent la gravité des phénomènes présentés, restituent à « changement climatique » une certaine force pragmatique dans l'établissement d'un état d'urgence auquel il serait impératif de répondre, à partir des entreprises les plus polluantes jusqu'à la communauté entière.

Le renouvellement de la force pragmatique du terme s'expliquerait par le fait que ces listes contribuent à modifier, voire amplifier le sémantisme du terme tout en configurant une dimension pathémique : « changement climatique » se charge ainsi de nouveaux référents, qui vont au-delà du sens recensé par les bases de données, comme le *GDT*, qui le définit comme « Variation du climat due à des facteurs naturels ou humains ». Dans ces discours il ne se limite pas à la question strictement météorologique et semble plutôt référer à « un concept plus vaste, de portée sociale et environnementale » (Rossi, 2024) et, ajouterais-je, éthique et morale, véhiculée notamment par les expansions et les listes.

4. « Justice climatique » et « transition juste »

La mobilisation de la dimension éthique et morale ne se limite pas à la polarisation discursive des relations entre pays bourreaux et pays victimes, entre le Nord et le Sud, mais s'élargit à l'ensemble des catégories dites « vulnérables » et, plus généralement, aux droits humains. Cette dimension est particulièrement visible dans les nombreuses occurrences du terme « justice climatique » et de la collocation « transition juste ». Recensé par l'ensemble des bases de données terminologiques francophones, « justice climatique » est défini par *FranceTerme* comme le « principe selon lequel tous les êtres humains ont le droit, d'une part, d'être protégés des pollutions, des atteintes causées à l'environnement et de leurs conséquences sur la santé, et, d'autre part, de bénéficier d'une application équitable des lois et règlements relatifs à l'environnement ». Dans les textes institutionnels, le terme apparaît pour la première fois dans le préambule des Accords de Paris, en 2015, sous la forme d'un constat, sans faire l'objet d'une véritable explication ou définition. Néanmoins, le contexte semble associer cette notion davantage à une incitation à l'action qu'à une répartition explicite des responsabilités entre États. Cela permet,

selon Michelot (2016 : 75-76), « de ne pas porter un message trop accusateur à l'encontre des pays développés. Plus généralement, avec cette formulation, les États ne reconnaissent pas la justice climatique ». La définition de *FranceTerme* (tout comme celle proposée par *IATE*) tend elle aussi à lisser la question de la prise en charge des responsabilités étatiques, lesquelles ne sont même pas mentionnées, comme en témoigne le choix de la forme passive « être protégés de », qui évite de désigner l'agent en charge de cette protection. La définition de *Termium* va plus loin en mentionnant la nécessité de préserver « les droits des plus vulnérables » et en précisant l'exigence de « réparti[r] avec équité et impartialité le fardeau, les avantages et les répercussions de l'évolution du climat », bien que la responsabilité ne soit toujours pas clairement attribuée aux États. Les notes proposées par le *GDT* présentent une oscillation entre un niveau individuel, orienté vers les gestes quotidiens, et un niveau institutionnel, relatif à la responsabilité collective : « chaque personne peut se poser les questions suivantes : 1) si toutes les autres personnes du monde entier polluaient comme moi, qu'advierait-il de la planète ? 2) Si tous les pays du monde polluaient comme mon pays, qu'advierait-il de la planète ? Enfin, quelles sont les mesures réparatrices ou compensatoires adoptées par les pays qui ont le plus pollué au cours des dernières décennies ? Quelles sont les mesures réparatrices ou compensatoires appliquées par les entreprises ou les personnes qui ont beaucoup pollué ces dernières décennies ? ». Dans les discours associatifs, deux tensions fondamentales se dégagent. D'une part, la généralisation, voire l'universalisation, de la justice climatique, présentée comme un enjeu indissociable de la question climatique proprement dite. Cela se manifeste notamment dans la phase de préparation de la COP, en réaction au choix de Dubaï, comme le montre cet extrait du discours d'Anna-Lena Rebaud, chargée de campagne gaz aux Amis de la Terre France : « Pas de justice climatique sans respect des droits humains. Les Émirats arabes unis sont connus pour leurs violations des droits humains et la répression qu'ils exercent à l'encontre de leurs citoyens. Le régime s'en prend aux opposants politiques et aux militants et criminalise les libertés fondamentales et les droits humains, y compris les droits des personnes LGBTQI +. Comme le rappellent régulièrement les rapports de différentes organisations de défense des droits humains, le

pays a également un passé de pratique de la torture systématique, de disparition forcée et d'arrestation arbitraire, et les femmes et les travailleurs domestiques migrants continuent d'être discriminés et exploités. Le régime ne doit pas chercher à se servir de l'accueil de la COP28 pour blanchir son image. Les droits humains et la justice climatique étant intimement liés, il ne peut y avoir de justice climatique sans respect des droits humains. » L'indissociabilité des enjeux climatiques et sociaux, et notamment du respect des droits des minorités ethniques, politiques, sexuelles et de genre, s'opère également par le recours à un interdiscours associatif (« comme le rappellent... »), qui cautionne à la fois la véracité des propos et la nécessité de l'action. D'autre part, l'identification des responsabilités sociales, qu'elles soient attribuées à des particuliers ou à des États, est également centrale : « Selon un sondage publié par Greenpeace et réalisé par BVA, pour 54 % des Français et des Françaises, le coût des impacts du réchauffement climatique en France devrait en priorité être pris en charge par les ultra-riches [...]. » L'expertise de Greenpeace et de BVA est ici mobilisée pour légitimer, sur la base d'un large consensus citoyen, l'attribution des responsabilités et des coûts associés - une revendication étendue également aux relations entre États : « Le rôle des ONG. Ce Bilan mondial cristallise tous les enjeux de justice climatique. Nous veillerons à ce que les États les plus riches et historiquement responsables des émissions de gaz à effet de serre soient les premiers à mettre en œuvre des actions à la hauteur de leur responsabilité, et à financer l'action climatique, y compris pour les pays du Sud, qui pour la plupart ne pourront pas atteindre les objectifs sans plus de soutien technique et financier de la part des pays riches. » La nécessité d'agir se situe alors au niveau institutionnel, celui des États, et s'inscrit dans la polarisation entre les deux groupes de pays. La dimension opérationnelle caractérise aussi, et peut-être surtout, la collocation « transition juste », dont le calcul de spécificités révèle en premier lieu une orientation institutionnelle et pragmatique (« programme de travail », « table ronde », « ministériel », « CMA-4 », « CMA-5 »), ainsi que des verbes tels que « planifier », « opérer », « assurer », « financer ». Un exemple en est donné par la déclaration d'Espen Barth Eide, ministre des Affaires étrangères de Norvège : « Concernant le programme de travail sur la transition juste,

Espen Barth Eide [...] a souligné que de nombreux pays ont souscrit à l'engagement de tripler les énergies renouvelables et de doubler l'efficacité énergétique ». Une deuxième dimension concerne les aspects éthiques et moraux, signalés par la présence d'adjectifs comme « vraie », « équitable », « compatible », « conforme », et renforcée par une orientation vers l'action immédiate, à travers des lexèmes tels que « rapide » ou « accélérer ». Ces deux dimensions se combinent souvent dans un même énoncé, et, à l'instar de ce que l'on observait pour « changement climatique », donnent lieu à des variations lexicales, notamment par défigement ou expansion adjectivale, qui mettent en avant l'un ou l'autre aspect : « La société civile du monde entier a réussi, grâce à son pouvoir collectif, lors de la COP28 à Dubaï, à mettre l'accent sur la fin des énergies fossiles, qui doit s'accompagner d'une transition juste, rapide et financée » ; « En amont de la COP28, en novembre et décembre, 350.org et ses partenaires ont organisé plus de 200 événements Power Up dans le monde entier, dont en France, pour demander une transition juste, rapide et équitable vers les énergies renouvelables » ; « Pour Soraya Fattih, chargée de campagnes France pour 350.org : [...] la commission d'enquête sénatoriale sur TotalEnergies a conclu ses travaux mais [...] elle reste bien trop timide dans ses recommandations sur le rôle régulateur de l'État pour imposer une vraie transition énergétique juste et compatible avec l'urgence climatique ». Ces exemples mettent en évidence la configuration d'une dimension collective reposant tantôt sur des rapports d'expertise et des recherches, tantôt sur la mise en discours d'un point de vue généralisé - du moins élargi à l'ensemble des citoyens et des associations. En particulier, les listes d'adjectifs configurent la transition énergétique comme un processus qui ne peut être mené à bien qu'à partir d'une démarche éthique, attentive aux relations entre pays et aux responsabilités réciproques, tout en insistant sur la nécessaire rapidité du processus à enclencher. Les occurrences de « justice climatique » et de « transition juste » laissent ainsi entrevoir une configuration discursive complexe, conjuguant enjeux éthiques, revendications, attributions de responsabilités et injonctions à une action à la fois rapide et partagée. La dimension morale et la responsabilité collective, devenues des éléments indissociables de la mise en œuvre des réponses aux crises environnementales, contribuent à légitimer le discours

des associations en l'adossant à une exigence de justice sociale et environnementale, au-delà des intérêts particuliers, et en construisant un horizon d'attente commun pour l'ensemble des citoyens.

5. En guise de conclusion

L'analyse des discours des associations à partir des emplois spécifiques des termes de l'environnement et des collocations les plus récurrentes met en lumière une configuration où se superposent plusieurs procédés garantissant aux associations la construction d'un droit de parole tout aussi que d'un devoir de parole. Et notamment, plutôt que de procéder à un lissage terminologique et discursif, à savoir à des procédés configurant un discours homogène et « placé à un haut niveau de généralité » comme c'est souvent le cas dans les discours institutionnels (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006, en ligne), les associations choisissent au contraire de renforcer la charge axiologique, notamment éthique, sans hésiter à montrer les clivages socioéconomiques à surmonter pour apporter des solutions efficaces à la « crise climatique ». Cette charge axiologique est montrée, d'abord, par le choix même des termes et collocations : les unités contribuent à dramatiser et à encadrer la question environnementale dans les paradigmes de l'urgence et de la justice commune et participent d'une stratégie visant à légitimer une parole située, foncièrement critique du discours institutionnel dominant, mais fondée sur des savoirs experts, sur des évidences partagées ainsi que sur une éthique de la responsabilité commune. Les procédés discursifs participant de la configuration des profils sémantico-discursifs de ces termes sont variés et relèvent essentiellement des niveaux énonciatif, lexical et syntaxique. Du point de vue énonciatif, en effet, ces termes sont volontiers inscrits dans une dimension déontique collective, fondée sur des principes universalisants et transcendants d'équité, solidarité et d'éthique de la responsabilité, formulés soit à travers des structures impersonnelles et généralisantes soit via le recours à l'expertise scientifique. Ainsi l'absence d'un statut d'autorité institutionnelle n'empêche-t-elle pas aux associations de se faire porteuses d'une autorité morale fondée sur l'adhésion à des valeurs universalisables, sur l'appel à un horizon d'action partagé par les

professionnels. Et c'est bien dans cette dynamique que s'articule la tension entre *droit de parole* et *devoir de parole*.

Au niveau lexical, adjectifs évaluatifs, formes modales et expansions nominales rendent compte d'une certaine volonté de défiger les formules toutes faites pour repolitiser la question environnementale et la réinscrire dans des dynamiques sociales, économiques et politiques plus larges, allant bien au-delà du seul souci environnemental.

Du point de vue syntaxique et de l'organisation textuelle, les listes argumentatives aussi constituent des indices discursifs témoignant de cette dynamique de mise à jour des clivages inscrits dans les notions elles-mêmes ainsi que dans l'histoire discursive des termes utilisés en dépit du lissage discursif propre des définitions terminologiques.

Finalement, la parole revendique un rôle critique dans l'espace public, en s'appuyant sur des termes qui condensent une double injonction, morale et politique, à dire, à dénoncer et à proposer. C'est ainsi que s'élabore un discours dépassant la seule visée informationnelle pour se concrétiser dans une forme d'action collective, prônant un engagement éminemment politique de la question environnementale.

Bibliographie

Aspe, C., Jacqué, M. 2012. *Environnement et société : une analyse sociologique de la question environnementale*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Bureau, P. 2022. « Changement climatique, changement linguistique ? Extraction semi-automatique et analyse des néologismes issus du domaine du changement climatique ». *Neologica*, n°16, p. 61-84.

Catellani A., Errecart A. 2024. « Introduction. Agir pour l'environnement – performativité et action dans les discours écologiques ». *Semen*, n° 55, p. 11-19.

Chandelier, M., Paissa, P. 2022. « Enjeux argumentatifs des structures énumératives longues : analyse d'un corpus de tribunes consacrées à la biodiversité ». *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 29. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/aad/6769> [consulté le 15 juin 2025].

Humbley, J. 2006. La néologie : interface entre ancien et nouveau. In : Greenstein (ed.). *Langues et cultures : une histoire d'interface*. Paris : Publications de la Sorbonne, p. 91-103.

Humbley, J. 1996. « La légitimation en terminologie ». *Sémiotiques*, n° 11, p. 119-136.

Galle, t G., 2002 L'expertise outil de l'activisme environnemental chez Greenpeace France. In : Hamman P., Méon J.-M., Verrier B. (éds.), *Discours savants, discours militants : mélanges des genres*. Paris : L'Harmattan, p. 109-127.

Libaert, T. 2016. Présentation générale. Communication et environnement, des approches en transition. In : Libaert T., *La communication environnementale*. Paris : CNRS Éditions. [En ligne] : <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.2084> [consulté le 15 juin 2025].

Lochard Y., Simonet M. 2010. Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels. In : Demazière D., Gadéa C. (éds.) *Sociologie des groupes professionnels*. La Découverte, p. 274-284.

Michelot, A. 2016. « La justice climatique et l'Accord de Paris sur le climat ». *Revue juridique de l'environnement*, n°41, p.71-79.

Moirand S. 2007. *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Paris : Presses Universitaires de France.

Oger, C., Ollivier-Yaniv, C. 2006. « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel ». *Mots. Les langages du politique*, n° 81, p. 63-77.

Ollitrault, S. 1996. « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 36, p. 141-162.

Rossi M. 2024. « Le pouvoir modélisateur de la langue : néologies métaphoriques dans les discours autour du changement climatique ». *Repères-Dorif*, n° 30. [En ligne] : <https://urls.fr/GHs-h0> [consulté le 15 juin 2025].

Siméant J. 2002. Introduction. Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants. In : Hamman P., Méon J.-M., Verrier B. (éds.), *Discours savants, discours militants : mélanges des genres*. Paris : L'Harmattan, p. 16-53.

Tadros, A. 1994. Predictive Categories in Expository Texts. In : Coulthard, M. (ed.). *Advances in Written Text Analysis*. Londre et New York : Routledge, p. 69-82.

Viloux, I. 2024. « 'Urgence climatique' : l'itinéraire d'une expression ». *The Conversation*, publié le 18/04/2024. [En ligne] : <https://theconversation.com/urgence-climatique-litinaire-dune-expression-227594> [consulté le 15 juin 2025].



© *Synergies Italie*, Revue du GERFLINT, n° 22, Année 2026.
<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42702496d>
Bibliothèque nationale de France - Juin 2026 -

<https://gerflint.com>
<https://gerflint.com/synergies-italie>

